Victoire du sculpteur Vaillancourt

Carbone 14 et Scéno plus devront lui verser 125 000\$ pour avoir par mégarde détruit une de ses oeuvres

YVES BOISVERT

La compagnie de théâtre Carbone 14 et Scéno Plus viennent d'être condamnés à verser un dédommagement de 125 000 \$ au sculpteur Armand Vaillancourt parce qu'une de ses oeuvres entreposée à l'Usine C y a été détruite par mégarde.

M. Vaillancourt, un pionnier de la sculpture « monumentale » au Québec, avait créé en 1990 et 1991 une oeuvre intitulée Hommage aux Amérindiens, inspirée de la crise d'Oka. Il s'agissait de 10 totems faits de planches assemblées avec des boulons et peinturées en parties. L'oeuvre avait une hauteur de près de 4 mètres.

Au début des années 1990, M. Vaillancourt avait son atelier dans une ancienne usine de la rue Panet, qui allait devenir en 1994 l'Usine C, siège de Carbone 14. C'est là que M. Vaillancourt entreposait entre autres cette oeuvre.

Le 8 décembre 1993, l'artiste apprend que l'édifice a été acheté par Carbone 14 et sera rénové par Scéno Plus. Il doit déplacer Hommage aux Amérindiens rapidement, car une conférence de presse très officielle doit avoir lieu deux jours plus tard. On offre de lui laisser entreposer temporairement l'oeuvre dans le garage. Il la déplace comme voulu.

Il n'a apparemment reçu aucune autre nouvelle jusqu'au 28 février 1994, date où l'ancien propriétaire l'appelle en catastrophe : il vient de voir des ouvriers travaillant pour Scéno Plus en train de démanteler Hommage aux Amérindiens et de la mettre au conteneur avec les déchets...

M. Vaillancourt se précipite mais il est trop tard : l'oeuvre a été sciée, démolie presque en entier. Elle est irrécupérable. Les gens de Scéno Plus ont réalisé l'erreur trop tard.

Il est vrai, constate la juge, que l'oeuvre n'est pas faite de « matériaux nobles » et reposait, dans le garage, au milieu d'un



PHOTOTHÈQUE La Presse

Armand Vaillancourt était allé constater les dégâts, il y a bientôt cinq ans.

fatras de pneus déchirés, de bottines, à côté d'une vieille balançoire et d'une ancienne guirlande de Noël. Les ouvriers n'y ont pas vu l'oeuvre d'art...

Le responsable de Scéno Plus a tenté de convaincre la cour qu'il avait averti par trois fois Vaillancourt, qu'il ne savait absolument pas qu'il s'agissait d'un sculpteur de renom, mais la juge ne retient pas ces excuses. Au fait, ledit responsable a bien vu l'équipe de Radio-Canada venir filmer l'oeuvre dans le garage, le 15 décembre, après que Vaillancourt eut reçu le prix Émile-Borduas. Il a simplement omis

d'avertir les ouvriers et tente après coup de se défendre, conclut la juge.

Les gens de Scéno Plus ont donc fait preuve de négligence et Carbone 14, comme « dépositaire » de l'oeuvre, devait agir avec diligence et prudence, ce qui, selon la cour, n'a pas été le cas. Tant Scéno Plus que Carbone 14 sont donc responsables des dommages.

Que valait l'oeuvre ? L'expert de Vaillancourt disait 725 000 \$, ceux des défendeurs, « entre 30 000 \$ et 60 000 \$ ». La cour l'a évaluée à 125 000 \$. Un appel peut être inscrit d'ici le 17 janvier.



Vaillancourt retrouve sa sculpture en morceaux dans un container

JOCELYNE LEPAGE

faites de matériaux récupérés, morceaux de bois, bouts de métal ou autres rebuts d'usine, eles «confondent» assez souvent ravailleurs de la construction et puvriers de la ville. Au tour d'Arnand Vaillancourt d'être victime le méprise artistique, et de le prendre très mal. Lundi matin, notre Prix Borduas 1993 a retrouvé sa gigantesque sculpture Homnage aux Amérindiens en morceaux, dans un container, dans la cour d'un entrepôt désaffecté.

Il faut dire que les circonstanes de cette destruction sont assez particulières. L'entrepôt qu'occupait Vaillancourt se trouve dans l'usine désaffectée achetée en novembre par Carbone 14 qui doit la transformer en une sorte d'ensemble théâtral. Le sculpteur avait lui aussi des projets pour ce bâtiment de la rue Panet; il voulait en faire une sorte d'ensemble pour les arts visuels. Aussi a-t-il été très déçu de voir son usine passer aux mains de Carbone 14. Et il ne s'est pas empressé de déménager ses sculptures, s'attendant à ce qu'on lui fasse signe à la dernière minute.

Or, quand la dernière minute est arrivée, les travailleurs appelés à faire le ménage n'ont pas vu les sculptures dans les choses entreposées et ont tout jeté aux ordures.

«C'était, dit Vaillancourt à La Presse, une oeuvre gigantesque à

laquelle une quarantaine de personnes ont collaboré et qui a été montrée à plusieurs endroits au Québec et ailleurs. Elle est faite de 14 éléments qui pouvaient être rassemblés en tout ou en partie, selon les circonstances. l'ai le coeur en bouillie, comment veuxtu que je ne réagisse pas à ça? Je ne peux pas passer l'éponge comme ça. Je ne sais pas quoi faire. Je sais bien que les gars qui ont fait ca n'ont pas pensé à mal, mais ça prouve quand même qu'il y a eu de l'insouciance quelque part. Ca n'arriverait pas des choses comme ça si l'Etat aidait les artistes à avoir des ateliers. On ne sait plus où entreposer nos sculptures».

Danielle de Fontenay, la directrice de Carbone 14, est plutôt furieuse contre Vaillancourt. Elle

estime que les gens du théâtre ont été très patients avec le sculpteur, «On a acheté l'usine en novembre, explique-t-elle, et on a répété et répété à Armand Vaillancourt qu'il fallait qu'il quitte les lieux; On lui a laissé trois mois de répit, on a même déplacé ses choses d'un espace à un autre, à mesure que les travaux progressaient. La semaine dernière, le contremaître a engagé des démolisseurs qui ont pensé que les bouts de sculptures de Vaillancourt étaient de la «scrap». Mais c'est comme si on lui avait arraché son bébé à Vaillancourt! Alors, les gars sont retournés dans le container pour récupérer les morceaux. On a un chantier à faire, c'est quoi les limites? On dirait que Vaillan; court provoque pour avoir de l'exposure.»

Opinions

Conflit entre Vaillancourt et Carbone 14: Gilles Maheu donne sa version des faits

GILLES MAHEU

L'auteur est Directeur artistique de Carbone 14 et membre du Conseil des arts et des lettres du Québec.

la réaction de Monsieur Vaillancourt. Mais je ne comprends pas, toutefois, les agissements complètement irresponsables de Monsieur Vaillancourt, qui ont mené à cet incident et la «cabale» de Monsieur Gagné (voir La Presse, 13 mars) qui porte atteinte à mon intégrité et à la réputation de Carbone 14.

En effet, à la lumière de l'enquête que j'ai faite auprès de tous les intervenants dans cet incident, il m'apparaît que M. Vaillancourt a agi avec insouciance, négligence, mauvaise foi et parfois même avec provocation à l'égard de Carbone 14, dans cette affaire.

Quant à la lettre de M. Gagné, qui nous accuse de ne pas dire toute la vérité, je la trouve irresponsable, mensongère et non fondée. On demande ma démission, celle de Madame de Fontenay, la coupure des subventions à Carbone 14, ma démission du Conseil des arts et des lettres du Québec. Rien de moins! Tant qu'à y être, M. Gagné pourrait demander mon expulsion du pays! Ou ma lapidation publique! Quelle grande agressivité, Monsieur Gagné, pour quelqu'un qui n'aime pas les militaires et qui prêche le pacifisme et l'écologie amérindienne!

M. Gagné accuse Madame de Fontenay de ne pas dire toute la vérité et fait signer une pétition sur une lettre qui condamne Carbone 14 sans même lui permettre de donner sa version des faits. Il salit ma réputation, celle de Madame de Fontenay et celle de Carbone 14 et il nous condamne sans même s'informer auprès de nous des faits!

Or, les faits sont que, depuis que Carbone 14 est devenu propriétaire du 1908 Panet; c'est-à-dire il y a plus de quatre mois, personne, ni Monsieur Bouchard, l'ancien propriétaire, ni Monsieur Vaillancourt, ne nous ont informé que les matériaux en pièces détachées entreposées pêle-mêle sans identification étaient les éléments d'une sculpture d'Armand Vaillancourt appelée Hommage aux amérin-



Gilles Maheu

diens. Nous l'avons appris, à notre grande stupéfaction, à la lecture d'un article de Jocelyne Lepage, paru dans La Presse.

Comment se fait-il qu'un artiste qui nous accuse de ne pas respecter les oeuvres d'art laisse son «oeuvre» traîner, non protégée, non emballée et non identifiée dans une usine désaffectée exposée au froid, à l'humidité et à la poussière?

Au mois de décembre 1993, Carbone 14 a signé un contrat avec la firme Scéno-Plus, accordant à celle-ci la gérance du chantier de construction. Monsieur Marc Côté, de Scéno-Plus, a téléphoné à Monsieur Vaillancourt, le 8 décembre, pour lui demander de reprendre ses matériaux qui obstruaient le passage d'un couloir dont nous avions besoin pour notre conférence de presse. Monsieur Vaillancourt a refusé de reprendre ses matériaux mais a accepté de venir les déplacer. Monsieur Marc Côté lui a aidé et lui a accordé un délai jusqu'au début de janvier.

Le 17 janvier, M. Côté a de nouveau appelé M. Vaillancourt et ce dernier ne pouvait toujours pas, semble-t-il, reprendre ses biens. Nouveau délai: mi-février, puisque des travaux devaient commencer à cette date. M. Vaillancourt ne bouge toujours pas. Nouveau téléphone de M. Côté à M. Vaillancourt, le 17 février, lui disant que les travaux commencent dans la semaine qui suit. M. Vaillancourt n'agit toujours pas. La démolition commence; deux autres semaines passent avant l'incident du «container», survenu le 28 février.

Comment se fait-il que ce même artiste, qui nous dit ne pas avoir le temps de reprendre ses pièces, a quand même pris le temps, en décembre dernier, d'amener sur le chantier un journaliste de Montréal Ce soir et de se plaindre à la télévision que Carbone 14 lui avait « volé » son lieu?

Je n'ai jamais «volé» quoi que ce soit à M. Vaillancourt, ni le lieu, ni son oeuvre. Et je ne me sens aucunement responsable de la «désorganisation » de M. Vaillancourt. Je peux déplorer le manque d'espace pour les arts visuels, car les compagnies de théâtre ont le même problème. Que pensez-vous que nous fassions avec toutes nos scénographies, qui sont souvent des oeuvres d'art monumentales? Nous louons des locaux chauffés pour les ranger. Pourquoi Carbone 14 devrait-il être responsable des biens de Monsieur Vaillancourt?

Comment se fait-il que Monsieur Vaillancourt, qui est un artiste et qui aime les artistes, ne m'ait jamais appelé pour m'informer de son problème et me demander de l'aider éventuellement?

Comment se fait-il que Monsieur Gagné et les signataires de la pétition parue dans La Presse, qui semblent être organisés, avoir du temps et de l'argent pour agir comme ils le font, comment se fait-il qu'ils n'aient pas aidé Monsieur Vaillancourt à reprendre ses biens et trouver un lieu pour ranger son oeuvre. M. Gagné a la «gachette» facile, pour un pacifiste!

Le 28 février au matin, donc, après tous les délais et avis donnés à Monsieur Vaillancourt par les responsables du chantier, des ouvriers ont, par mégarde, jeté dans un «container» des planches de bois, des vieux pneus et des chaises couvertes de goudron, matériaux faisant partie d'une sculpture en pièces détachées et non identifiées de Monsieur Vaillancourt. Averti par téléphone par l'ancien pro-

priétaire, Monsieur Bouchard, de la méprise des ouvriers, Monsieur Vaillancourt est immédiatement venu sur le chantier et a ordonné que le «container» ne parte pas le soir même, comme prévu. Les ouvriers de Scéno-Plus se sont excusés auprès de lui et ont remisé le «container» dans la cour de l'usine. Et, dès 8 heures le lendemain matin, ils ont retransporté tous les biens de Monsieur Vaillancourt dans l'usine de Carbone 14. Monsieur Vaillancourt a remercié le gérant de chantier qui lui a alors offert de livrer sa sculpture à l'endroit de son choix. Celui-ci a décliné l'offre. Deux jours plus tard, Monsieur Vaillancourt a récupéré ses biens.

Carbone 14 regrette énormément cet incident malheureux. Mais ni Carbone 14, ni Gilles Maheu, ne croient avoir de leçon à recevoir, ni de Monsieur Gagné, ni de Monsieur Vaillancourt sur la façon de gérer la création ou les oeuvres d'arts. Au contraire, Carbone 14 a fait preuve de très grande patience, ainsi que de bonne volonté dans cette histoire à l'égard de Monsieur Vaillancourt qui a fait preuve d'énormément de négligence envers son oeuvre.

Si Carbone 14 a, depuis 20 ans, acquis la réputation qu'il a ici et à l'étranger et ainsi fait travailler des centaines d'acteurs, musiciens, danseurs, peintres, sculpteurs, costumiers, décorateurs, etc., ce n'est pas seulement grâce au travail de ses artistes, mais tout autant grâce au travail acharné de son équipe administrative, dont Madame Danièle de Fontenay est la directrice compétente.

Je comprends la frustration de Monsieur Vaillancourt, mais je n'accepte en aucun cas ses attaques contre ma compagnie et mon nom. Il en est de même pour Monsieur Gagné, ainsi que pour les signataires de la pétition.

Je demande donc à M. Gagné de m'envoyer, dans les 7 jours, l'adresse de tous les signataires de la pétition parue dans La Pressepour que je puisse leur faire parvenir cette lettre en réponse à la sienne qui porte atteinte à mon intégrité. Je demande aussi à M. Gagné de cesser immédiatement sa «cabale», à défaut de quoi, je me verrai dans l'obligation d'intenter des poursuites légales contre lui et toute autre personne pour atteinte à la réputation et malversation des faits.

LE DEVOIR

CULTURE

L'«affaire Vaillancourt» rebondit

Gilles Maheu accuse Armand Vaillancourt de mauvaise foi dans cette histoire de sculpture soi-disant démolie

ROBERT LÉVESQUE LE DEVOIR

Gilles Maheu et Danièle de Fontenay, les deux dirigeants du groupe théâtral Carbone 14, ont réagi vivement, hier, aux accusations de «destruction barbare et illégale» d'une sculpture de l'artiste Armand Vaillancourt, accusations contenues dans de nombreux propos publics du sculpteur et dans une lettre ouverte signée dans l'édition de La Presse du 13 mars par M. Serge Gagné et 40 autres individus dont les noms n'apparaissent pas au bas de cette philippique titrée «L'attitude pédégiste de Carbone 14 révolte les supporters de Vaillancourt».

Dans cette lettre ouverte au ton accusateur particulièrement violent, Serge Gagné s'en prend à Maheu et de Fontenay en les comparant à «des généraux qui écrasent à coups de canon les réalités des autres». M. Gagné affirme que Maheu et Carbone 14 ont sciemment démoli «une oeuvre de Vaillancourt» qui était entreposée dans l'usine que le groupe a acheté pour loger son nouveau théâtre rue Panet, et il leur demande de démissionner de Carbone 14 à qui le gouvernement, espère M. Gagné, aura entretemps gelé les subventions.

Serge Gagné et les 40 inconnus de sa «pétition» demandent aussi à Gilles Maheu de démissionner de son poste au Conseil des arts et des lettres du Québec. Et l'on incite les gens à ne plus fréquenter le théâtre de Carbone 14.

Maheu et de Fontenay, hier, après avoir remis à la presse un document qui résume les faits et prouve en tous points leur bonne foi dans l'affaire — nombreux appels logés auprès du sculpteur pour qu'il récupère ses matériaux (aucune sculp-

ture n'était sur les lieux, mais des matériaux épars, planches, styrofoam, etc.), avertissements, lettres —, ont fait savoir que si le signataire, Serge Gagné, ne rétractait pas ses propos et ne s'excusait pas publiquement dans les prochains jours, ils intenteraient des poursuites pour atteintes à leur réputation.

Une «affaire» étrange

Cette «affaire Vaillancourt-Carbone 14» est absolument étrange. Disons d'abord que le sculpteur, prix Borduas 1993, utilisait une partie de cette ancienne usine Raymond pour entreposer ses matériaux. Ce n'était pas son atelier de travail. L'ancien propriétaire de la bâtisse, M. Jean Bouchard, qui était aux côtés de Maheu hier, a affirmé que Vaillancourt ne payait plus son loyer depuis février 1993. Il l'a averti au moment de la vente de l'usine, le 30 novembre 1993, lui demandant de libérer les lieux dans les 30 jours. Au moment de cette vente, Vaillancourt a aussi été averti en bonne et due forme et plusieurs fois par le gérant du chantier, M. Marc Côté de la firme Scéno Plus.

Or, ni à M. Bouchard (qu'il ne payait plus depuis 10 mois), ni à M. Côté, le sculpteur n'a daigné donné signe de vie. Et le 14 décembre 1993, quatre jours après la conférence de presse de Carbone 14 annonçant sa prise de possession de l'usine Raymond, Vaillancourt débarquait dans l'usine de la rue Panet avec une équipe de Radio-Canada devant laquelle il a dénoncé la perte de cette usine pour laquelle il disait avoir des projets personnels et gueulé sur le sort fait à sa sculpture.

Armand Vaillancourt n'a jamais fait part à M. Bouchard d'un seul projet précis, nous disait

hier l'ancien propriétaire. En février 1994, on a rappelé à Vaillancourt que les travaux débutaient le 23 du mois, et qu'il devait venir chercher ses matériaux. Il ne viendra pas. Et le 28 février, disait Maheu hier, «des ouvriers de la construction vont confondre les matériaux de M. Vaillancourt avec d'autres matériaux de rebuts et les mettre dans un container». Le lendemain, après une sainte colère de Vaillancourt arrivé sur place en catastrophe, les gens de Carbone 14 vont récupérer un par un les matériaux de Vaillancourt et lui offrir de fournir le camion pour qu'il emporte ses affaires. Vaillancourt refuse.

Ce même jour il alerte l'équipe de *Montréal Ce Soir* à Radio-Canada et une journaliste de *La Presse*, Jocelyne Lepage, qui vont rapporter que la sculpture «Hommage aux Amérindiens» aurait été saccagée. Or il n'y avait pas dans l'usine de la rue Panet de sculpture comme telle, ni assemblée, ni titrée, affirmaient catégoriquement hier Maheu et de Fontenay qui se disent abasourdis par «l'attitude et la mauvaise foi» du sculpteur.

La publication de la lettre de Serge Gagné dans La Presse du 13 mars a fait déborder le vase. Hier, Maheu et de Fontenay donnaient quelques jours à M. Gagné pour retirer ses accusations, reprochaient à La Presse de n'avoir véhiculé que la version «inconséquente» de Vaillancourt, et affirmaient qu'une poursuite pour diffamation et malversation des faits sera intentée dans les prochains jours si les excuses ne viennent pas, et si La Presse ne publie pas une lettre que Gilles Maheu a fait parvenir à la rédaction du quotidien de la rue Saint-Jacques pour rétablir les faits.